



UNE PROPOSITION INACCEPTABLE ET PROVOCATRICE !

Le 31 janvier l'Association d'Employeurs, après avoir entendu les arguments développés par les 5 organisations syndicales Cfdt, CGT, FO, CFTC et CFE-CGC rappelés dans le tract interfédéral du 27 janvier, a **proposé** :

- + de porter les RMMG des classes 1 et 2, à hauteur du SMIC
- + de revaloriser les RMMG des autres classes, de 0,6%

et ce, sous la condition de ne pas appliquer cette revalorisation aux salaires réels, en gelant l'application de la clause de garantie de 85% qui permet d'avoir un effet sur les rémunérations des salariés dans les groupes.

**AUTANT DIRE UNE AUGMENTATION DES RMMG SANS IMPACT SUR VOS SALAIRES
LE NON RESPECT DE LA CONVENTION COLLECTIVE
ET TOUT ÇA AVEC NOTRE ACCORD !**

Face à cette proposition inacceptable, l'interfédérale a fait une contre-proposition :

- + **2% d'augmentation des RMMG sur l'ensemble de la Grille**
Assortie du respect intégral de la Convention Collective Nationale de branche

Nous avons obtenu une nouvelle séance de négociation le 14 février 2017.

L'interfédérale vous demande votre soutien par la signature de cette pétition, que nous remettrons aux employeurs ce jour-là.

Je soutiens les revendications portées par l'interfédérale sur les rémunérations

	NOM	PRENOM	ENTREPRISE	VILLE	SIGNATURE
1					
2					
3					
4					
5					
6					

Je soutiens les revendications portées par l'interfédérale sur les rémunérations

	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>ENTREPRISE</i>	<i>VILLE</i>	<i>SIGNATURE</i>
<i>7</i>					
<i>8</i>					
<i>9</i>					
<i>10</i>					
<i>11</i>					
<i>12</i>					
<i>13</i>					
<i>14</i>					
<i>15</i>					
<i>16</i>					
<i>17</i>					
<i>18</i>					
<i>19</i>					
<i>20</i>					
<i>21</i>					
<i>22</i>					
<i>23</i>					
<i>24</i>					
<i>25</i>					